

FRANCE – OGM : où commence et où s'arrête la liberté ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/01/2008, modifié le 16/04/2025

Depuis l'activation de la clause de sauvegarde, voire auparavant, lors du Grenelle de l'Environnement, la question de la liberté est revenue, régulièrement, pour justifier ou vilipender des décisions politiques relatives aux OGM. L'Alliance pour la planète, le monde de la « bio », et de nombreuses autres organisations lancent un "Appel pour la liberté et le droit de produire et consommer sans OGM" [1].

De l'autre côté, les organismes professionnels qui promeuvent les OGM se mobilisent pour défendre la liberté de cultiver des OGM. Ainsi, l'AGPM propose sur son site une pétition intitulée "Cultiver des OGM est un choix légal ! Agissons pour préserver cette liberté en 2008 !" [2]. Cette pétition présente les OGM comme un des outils disponibles pour les agriculteurs pour « préserver l'environnement » : "Certains de nos gouvernements qui affichent pourtant leur conviction écologique refusent arbitrairement de considérer les preuves de la sécurité et de l'utilité des OGM pour la production agricole et pour l'environnement, préférant céder aux discours irrationnels d'activistes hors-la-loi".

Face à ces deux demandes, qui utilisent les mêmes arguments, liberté et défense de l'environnement, que va faire le gouvernement ?

[1] <http://www.stop-ogm.org>

[2] <http://www.pourlalibertedechoisirle...>
